

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 18 juin 2025

Objet : Questions orales - Conseil municipal du 23 juin 2025

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe trois questions orales, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, nos questions vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du lundi 23 juin 2025, je vous remercie de les porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

- **Renommer le Square et la halle Bugeaud**

Dans le passé, la ville d'Obernai a nommé un square et un espace sportif en hommage au maréchal Thomas Bugeaud (1784-1849), dont l'action violente dans le cadre de la colonisation de l'Algérie est aujourd'hui décriée.

Gouverneur général dès 1840, le maréchal Bugeaud a mené une guerre de conquête marquée par des méthodes brutales : politique de la terre brûlée, destruction de villages, exécutions sommaires, et enfumades de civils. Ces faits documentés font de lui une figure contestée du passé colonial français.

Plusieurs communes ont déjà fait le choix de renommer des rues ou places en lien avec cette mémoire, il nous semble légitime qu'Obernai engage à son tour une réflexion sur ce sujet.

Une nouvelle dénomination pour le square et la Halle Bugeaud, plus en phase avec les valeurs républicaines, pourrait-elle être proposée en concertation avec les habitants ?

- **Occupation du domaine public, terrasse place du marché**

La place du Marché constitue un espace emblématique de notre ville, au cœur de son patrimoine architectural et historique.

C'est pourquoi nous avons été surpris de constater récemment l'installation, en soirée, d'une terrasse exploitée par l'établissement « Qui Dit Vin », à côté de la fontaine sainte Odile. Nous nous interrogeons sur cette autorisation et du respect de la charte des terrasses adoptée par la Ville d'Obernai. En l'espèce, nous avons relevé l'installation d'un voile d'ombrage dont l'impact visuel paraît peu compatible avec le caractère de la place du Marché (cf. Annexe 01)

La localisation de cette terrasse interroge sur le respect du principe d'égalité entre les établissements implantés à proximité immédiate, qui pourraient être tentés de faire de même. Nous pensons qu'il serait plus cohérent d'encourager l'installation de terrasses directement devant les établissements concernés, quitte à supprimer en saison quelques places de stationnement, comme cela se pratique place de l'Etoile ou place des Fines herbes.

Quelles sont les motivations qui ont vous conduit à autoriser l'installation de cette terrasse sur un lieu aussi sensible du point de vue patrimonial ?

Quelle sera votre position si d'autres établissements situés autour de la place venaient à formuler des demandes similaires ?

- **Bilan et perspectives de l'extinction nocturne de l'éclairage public**

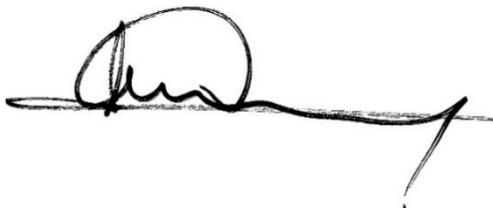
Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique adopté en juin 2022, la Ville d'Obernai a engagé une démarche d'extinction partielle de l'éclairage public nocturne, hors centre-ville, afin de réduire sa consommation d'énergie de l'ordre de 30 %.

Pourriez-vous nous présenter un bilan concernant les investissements dans l'éclairage public ainsi que les économies réalisées, les retours des habitants et l'impact sur la sécurité dans les quartiers concernés ?

Au regard des avancées du plan de modernisation du réseau d'éclairage (remplacement progressif par des LED et déploiement de systèmes de gradation ou de télégestion), des solutions d'atténuation de l'intensité lumineuse plutôt qu'une extinction totale pourraient-elles aujourd'hui être mises en œuvre dans les zones résidentielles ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent



Annexe 01 :

